Généralités	• Ascenseur sans local de machine. • Motorisation en haut de gaine régulée par variation de fréquence. • Conformité par marquage UE. • Installation conforme EN 81-20 et EN 81-50 • Les ascenseurs hydrauliques sont proscrits hors accord explicite du MOA.
Nb d'ascenseurs Charge utile Vitesse de déplacement	• Se référer au fascicule de documentation FD P82-751 (juin 2014) pour dimensionner le nombre d'ascenseur et leurs caractéristiques. • Réaliser une étude de trafic en cas d'installation en IGH.
Gaine	• Les gaines seront dimensionnées en fonction des caractéristiques retenues pour les ascenseurs. • Béton : pas de réserve réduite en haut de gaine et en cuvette. • Eclairages en gaine seront de type "leds".
Cuvette	• Mise en place d'une sonde de détection d'eau avec recalage de l'appareil en niveau haut • En zone inondable : assurer son étanchéité
Type d'Installation	• Moteur sans réducteur installé en haut de gaine avec régulation par variation de fréquence. • Gestion du trafic : collective descente pour les niveaux en étage et collective montée en sous-sols. • Traction par utilisation de câbles traditionnels ou de courroies plates composées de torons d'acier sans âme. Les câbles "acier" traditionnels gainés en polyuréthane sont proscrits. • Privilégier les portes à ouverture centrale (2 vantaux max) et éviter les doubles accès. • Les outils de contrôle d'usure des courroies et de programmation de l'ascenseur resteront la propriété du MOA. • Les notices de maintenance et de dépannage seront rédigées français.
Revêtement intérieur de la cabine	• Parois/sols/plafond/miroir : Cf. charte habillage RIVP. • Parois : stratifié haute densité M1 ou inox toile de lin – Privilégier le stratifié. • Sol : grès cérame ou sol souple haute résistance (type Forbo ou équivalent) – Les revêtements de type moquette, carreaux de ciment et pierres naturelles (poids et épaisseur trop importants) sont proscrits. • Plinthes : finition inox • Faux plafond : en tôle (peinture époxy blanche), fixations anti-vandales NF EN81-71 (Classe 1), jeu maximum de 6mm entre les parois et le faux plafond • Miroir : en fond de cabine et uniquement en partie haute • Main courante : toute longueur, fixation sur surface avant et parois ou recourbées + vis d'arrêt anti-vandales (pour éviter la rotation en cas de desserrage) • Eclairage : dalle LED anti-vandale intégrée dans le faux plafond avec un niveau d'éclairage de 100 lux au sol uniformément distribué. • Prévoir bâche de protection molletonnée pour les emménagements avec points de fixation en cabine (restant propriété du MOA).
Commande extérieure EN 81-70	• Matériel conforme à la NF EN 81-70. • Matériel anti-vandale de catégorie 1 selon NF EN 81-71. • Indicateur de sens de marche au rez-de-chaussée • Lecteur de badge en sous-sol à la charge du lot CFA.
Commande intérieure	• Boite à boutons conforme à la NF EN 81-70. • Panneau de commande et boutons anti-vandale de catégorie 1 selon NF EN 81-71. • Prévoir la pose du lecteur de badge fourni par le lot courant faible pour les accès sous-sol. • Système de blocage à clef, contact à clef de priorité-cabine.

Suite sur la page 2

© RIVP – DPAT/SD Maintenance/Pôle Electro&réseaux - Février 2026

Portes	• Porte cabine : de préférence à ouverture centrale 2 vantaux, finition inox toile de lin. • Façade d'entrée de cabine (colonnes et linteau) et seuils en inox. • Portes palières en étages supérieurs (y compris RDC) : finition peinture laquée • Portes palières en étages inférieurs : finition inox toile de lin
Armoire de commande	• A variation de fréquence, non verrouillées ni personnalisées, fournies avec documentation complète. • Plan de dépannage d'installation et éventuels additifs laissés en pochette machinerie, fournie avec son équipement complet. • Préférer armoire à consommation électrique réduite avec coffret anti-vandale. • Outil de programmation et de maintenance ou contrôleur de manœuvre intégré au coffret de chaque ascenseur et restant propriété du MOA.
Télésurveillance	• Fourniture et mise en place du matériel permettant l'acquisition, la réception, l'analyse et le traitement d'informations sécurisées et le raccordement au système choisi par la RIVP. • Spécificités à intégrer dans la prestation pour raccordement futur d'un système de télésurveillance : - Prévoir emplacement du transmetteur avec le télésurveilleur à la 1ère visite de chantier. <u>Lot électricité :</u> - Passer 1 câble 5 paires 8/10ème type SYT ou LYICI entre le transmetteur et la ou les machineries ascenseurs. - Passer 1 câble RJ 45 entre le transmetteur et la ou les machineries ascenseurs. - Si machinerie embarquée, laisser ce câble en attente dans la trémie au niveau de la machinerie (Zone technique dernier étage) - Prévoir une arrivée 220V protégée 10A pour le transmetteur - Prévoir 1 paire avec contact sec NO ou NF entre chaque alarme technique bâtiment (VMC, pompe, porte, CTA, etc.) et le transmetteur. <u>Lot ascenseur :</u> - Prévoir un pendentif RJ45 blindé par cabine et 2 fils libres dans le pendentif par cabine. - Sortir le BP d'alarme de la boîte à boutons (cloche) en contact sec non discriminé sur le toit de cabine. - Sortir les points de captage de l'armoire de manœuvre en contact sec (info frein, hors zone de déverrouillage, chaîne de sécurité, défaut portes palières et portes cabine).
Coffre à clés	• En façade sur rue : installation d'un coffre à clés cylindrique (diamètre de 60 mm pour un percement de 65 mm).
Garanties	• Garantie de parfait achèvement, biennale, décennale. • Engagement de disponibilité des pièces détachées sur 15 ans minimum par le constructeur.
Contrat d'entretien	• Sans objet. Les appareils sont désormais directement intégrés dans les marchés de maintenance RIVP.
DOE	• Déclaration de conformité (certificat CE) • Schéma électrique & Plans conformes • Marquage final CE • Bordereau d'essai des fournisseurs • Essai final • EDS